

Désignation des délégués titulaires et suppléants de la commune auprès de l'ADICO

N°10/2026

Membres élus : 15

Présents : 12

Abstention : 0

Pour : 12 - Contre : 0

Date de convocation :

03.04.2026

Date d'affichage

03.04.2026

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

*L'an deux mil vingt-six, le sept avril à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Marine LEBRETON FILIPIDIS, Maire.*

Étaient présents : Madame Louise BARBERIS, Monsieur Vincent DARGERER, Monsieur Laurent DEGLAVE, Monsieur Jean-Louis DE KRAHE, Madame Manuella DUROYAUME, Madame Marine LEBRETON FILIPIDIS, Madame Maud LETURQUE, Madame Léa MARTINEZ, Monsieur Patrick NODO, Monsieur Christian TRIN, Madame Maryline VIVIER, Madame Claire XIXONET

Étaient absents excusés :

Monsieur Kévin CLEROY donne pouvoir à Madame Manuella DUROYAUME

Monsieur Florian LOGEAS donne pouvoir à Monsieur Christian TRIN

Monsieur RATELADE Julien donne pouvoir à Madame LEBRETON FILIPIDIS

*Formant la majorité des membres en exercice,*

*Monsieur de KRAHE Jean-Louis a été élu secrétaire de séance.*

*Madame le Maire informe le Conseil Municipal que la Commune adhère à l'Association pour le Développement Informatique des Collectivités de l'Oise (ADICO), Association Loi 1901. Différents contrats lient notamment la commune à l'ADICO:*

- Un contrat de maintenance informatique
- un contrat de sauvegarde externalisée des données
- Un contrat d'accompagnement à la protection des données à caractère personnel

*Il convient de désigner un (1) membre titulaire et un (1) membre délégué représentant la commune auprès de l'ADICO.*

*Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :*

*DÉCIDE, qu'au titre de l'article L.2121-21 du CGCT de ne pas procéder au vote à bulletin secret  
PROCLAME élu comme délégué représentant la ville au sein de l'Adico*

- Titulaire : Madame Marine LEBRETON FILIPIDIS
- Suppléant : Monsieur DARGERER Vincent

*Certifié conforme au registre des délibérations,  
Le 08.04.2026*

*Le Maire,  
Marine LEBRETON FILIPIDIS*

